



Déclaration liminaire Comité Technique du 12 juillet 2019

Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur Général des Services,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

L'UNSA a réuni ses adhérents le 28 juin et le 1^{er} juillet, puis sa Commission Exécutive le 5 juillet. Nous avons présenté les sujets à l'ordre du jour de ce comité technique, et avons débattu des positions à adopter.

Concernant le dossier sur les ajustements à la DGA SH

Ce dossier a, dans ses grandes lignes, été accueilli par les militants de l'UNSA, de manière positive.

Les explications données par les cadres des solidarités humaines en commission de travail, ont complété et clarifié celles dont les agents disposaient déjà par leur hiérarchie.

Le document soumis au vote ce jour, reprend des revendications portées, depuis plusieurs mois, par notre organisation, ainsi que des décisions que les agents attendent notamment, le retour vers une spécialisation partielle pour certaines missions, et l'application du cadre législatif.

C'est pourquoi, comme elle l'a déjà exprimé en commission de travail, l'UNSA déplore qu'il soit totalement fait abstraction des organisations syndicales dans ce document. Il serait malhonnête, de la part de la DGA SH, de faire semblant d'ignorer ce que notre organisation syndicale a pu porter comme observations ou propositions d'amélioration, depuis la réorganisation des services.

L'UNSA compte vivement, au travers des instances représentatives du personnel, sur un travail en toute transparence avec la DGA SH et sur l'apport de précisions supplémentaires dès le CT du 17 octobre, sur les ajustements en cours ou futurs.

Cependant, nous attirons l'attention de tous sur la nouvelle adaptation dont les agents devront faire preuve pour appliquer les décisions prises, aussi nécessaires soient-elles.

L'UNSA vous demande donc, **Madame La Présidente, Monsieur le Directeur Général des Services**, de veiller à ce que les cadres, à tous les niveaux fassent preuve de bienveillance à l'égard des agents concernés par ces « ajustements », et de souplesse dans leur demande d'application des consignes et des délais impartis.

Ceci nous permet de faire le lien avec la **Mission Accueil Enfance**.

L'UNSA a transmis récemment des éléments concernant ce service, à Monsieur le Directeur des Relations Humaines. Elle avait adopté la même démarche, il y a quelques mois, pour la mission APA. Pourtant, avant même que Monsieur le Directeur Général adjoint des Solidarités Humaines ne rencontre les agents de la MAE la semaine dernière, des annonces circulaient déjà. Et ce, sans aucune concertation avec les professionnels. Nous demandons donc à ce qu'une attention particulière soit portée à la situation de nos collègues de la Mission Accueil Enfance, tant en terme de charge de travail, qu'en ce qui concerne leurs incertitudes quant à l'avenir de leurs missions.

L'UNSA demande à être consultée sur les évolutions prochaines.

Concernant le sujet sur le temps de travail lors des déplacements professionnels et système des astreintes et des permanences

La rémunération des agents, à la hauteur du travail fourni, ne peut être contestée. C'est pourquoi, le paiement des indemnités d'astreintes pour tous les personnels qui en effectuent est une décision qui va dans le sens de ce que revendique l'UNSA.

Merci pour votre attention.